



## **D.2024.01.31.1.1**

### **1 - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES**

#### **1.1- Débat d'Orientations Budgétaires 2024**

Les orientations budgétaires présentent les grandes lignes du budget primitif 2024 qui devra être adopté au Comité Syndical du mois de février 2024.

Les points marquant de l'année 2024 :

Dans sa séance du 11 octobre 2023, le SMTC a procédé à la modification de ses statuts afin d'acter à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 l'intégration des Communautés de Communes du Grand Ouest Toulousain et des Côteaux Bellevue, ainsi que la dissolution du SITPRT.

Ainsi, pour 2024 les contributions apportées par les collectivités au SMTC sont basées sur cette nouvelle composition.

Le contrat de service public avec Tisséo Voyageurs pour l'exploitation du réseau urbain a été renouvelé le 1<sup>er</sup> avril 2023 jusqu'à fin 2029.

La rémunération de l'exploitant est estimée pour l'année 2024 à 313.42M€, contre 319.1M€ au budget prévisionnel 2023, soit une baisse de 1.78%., liée à des économies de consommation d'énergie.

Le produit des recettes attendu s'élève à 120,202 M€, soit une hausse de 8.1% par rapport au BP 2023.

Le marché pour l'exploitation du nouveau service de location de vélo en libre-service a été notifié le 18 juillet 2023. Le coût des charges relatives à ce service est estimé pour l'année 2024 à 4,150 M€.

Le volume des dépenses liées aux projets estimé pour 2024 à 866,346 M€ connaît une forte augmentation par rapport à 2023 en raison de l'avancement des projets de métro Ligne C, CLB et LAE pour un montant total de 781,600 M€.

Un programme d'emprunt de 695,191M€ sera nécessaire pour financer en partie ces investissements, ce qui représente une hausse de 48% par rapport au budget 2023. Ce niveau d'emprunt, en lien avec la montée en charge des dépenses liées aux lignes C et connexion avec la ligne B, devrait durer jusqu'en 2027, ce qui correspond à la durée du programme d'émissions obligataires EMTN que va mettre en œuvre Tisséo dès 2024.

Le montant du versement mobilité est estimé à 343,050 M€ (auquel il convient d'ajouter 1 M€ au titre de la compensation pour changement de seuil versée par l'Etat), grâce à la très bonne dynamique du territoire. Ceci représente une hausse de +5.5% par rapport à l'année 2023.

Le niveau de l'épargne brute est estimé à 158,571 M€ et celui de l'épargne nette à 44, 124 M€.

La capacité de désendettement au 31/12/2024 serait de 14,76 années, ce qui reste dans la trajectoire prévue dans l'étude de soutenabilité de février 2023 (14.3 années).

Quant au ratio d'épargne brute/recettes de fonctionnement, utilisé par les agences de notation, il se situerait à 24,57 %.

Le taux moyen de la dette de Tisséo-Collectivités pour l'année 2024 est estimé à 3.26% %, signe que le syndicat continue à profiter des taux bas offerts par les établissements prêteurs. Cet élément vient consolider la soutenabilité financière du programme d'investissements.

Un rapport sur les orientations budgétaires est annexé à la présente délibération.

### **Les principales lignes budgétaires**

#### **I. Pour la section de fonctionnement**

##### En dépenses :

##### 1. Les charges relatives à l'exploitation :

L'exploitation du réseau urbain :

La rémunération à verser à Tisséo Voyageurs est évaluée pour l'année 2024 à 312,840 M€, dont 311,340 M€ de rémunération forfaitaire et 1,500 M€ de rémunération variable.

Par ailleurs, une rémunération exceptionnelle est versée au titre de divers remboursements pour un montant de 0,576 M€.

L'exploitation du service Mobibus :

La rémunération forfaitaire à verser à la société TPMR est estimée à 8,075 M€.

Les compensations tarifaires de la ligne ferroviaire « Arènes-Colomiers » :

La subvention versée à la Région est évaluée à 1,100 M€.

L'exploitation du service Vélo en Libre-Service :

La rémunération pour l'exploitation de ce service est estimée pour 2024 à 4,150 M€.

##### 2. Les charges financières :

Le montant global de charges financières pour l'année 2024 est estimé à 81,447 M€, il comprend les intérêts d'emprunts et ICNE pour 74,971 M€, les charges et les produits financiers résultant des opérations de couverture, ainsi que les frais financiers liés aux découverts de trésorerie pour 11,101 M€. En recette les produits financiers s'élèvent à 4,625 M€.

La hausse des charges d'intérêt pour 2024 est cohérente avec la trajectoire d'emprunt 2024.

Le remboursement de la part capital des emprunts s'élève à 114,446 M€.

### 3. Les charges de fonctionnement relatives aux mandats d'ouvrages confiés à Tisséo Ingénierie :

Dans le cadre des ouvrages en mandats pour la construction de la ligne C, LA et CLB certaines dépenses devraient être imputées en fonctionnement pour un montant estimé de 14,500 M€.

Par ailleurs une régularisation doit être effectuée au titre de l'année 2023 pour des charges qui avaient été imputées en investissement et qu'il convient de transférer en fonctionnement (28,500 M€ en dépenses et recettes sans mouvements financiers).

### 4. Les autres charges de fonctionnement :

D'un montant de 22,509 M€, elles sont composées des charges de personnel, charges propres, taxes foncières, dépenses de communication, études, prestations extérieures et remboursements de taxe transport.

### 5. Les dotations aux amortissements :

L'amortissement des ouvrages et équipements (métro, tramway, dépôts de bus, matériel roulant...) s'élèvera à 110,696 M€. Il constitue une opération d'ordre.

## En recettes :

### 1. Les contributions des membres du SMTC :

Les contributions des collectivités sont établies sur la base d'une actualisation des contributions statutaires et de la prise en compte d'un apport complémentaire de Toulouse Métropole et du SICOVAL, soit un montant total de 150,391 M€, décomposé comme suit :

- Toulouse Métropole : 143,331 M€, dont
  - o contribution statutaire : 56,724 M€,
  - o contribution complémentaire : 82,424 M€
  - o contribution à l'exploitation du service VLS : 4, 183 M€
- SICOVAL : 4,093 M€, dont :
  - o contribution statutaire : 1,494 M€ et
  - o contribution complémentaire : 2,599 M€
- Communauté du Muretain : 1,272 M€
- Communauté du Grand Ouest Toulousain (CCGOT) : 1,324 M€
- Communauté Coteaux Bellevue (CCCB) : 0,371 M€

Par ailleurs, une régularisation doit être effectuée avec le SICOVAL au titre des années 2020 à 2022. Pour le calcul des contributions de ces 3 exercices, le coût d'acquisition par le SMTC du siège (à la suite des travaux de la Ligne C) avait été déduit. Comptablement, il convient de prévoir des écritures sans mouvements financiers (1,792 M€ en dépense d'investissement et recette de fonctionnement).

### 2. Versement Mobilité :

Le Versement Mobilité pour l'année 2024 est estimé à 343,050 M€, auquel il convient d'ajouter la compensation pour modification des seuils pour 1 M€, soit un total de 344,050 M€.

### 3. Recettes d'exploitation :

Les recettes d'exploitation relatives au réseau urbain sont estimées pour 2024 à 120,202 M€, dont 113,220 M€ de recettes trafic et 6,982 M€ de recettes annexes et publicités.

Les recettes d'exploitations relatives au service Mobibus sont estimées à 0,374 M€.

#### 4. Reversement Tisseo Voyageurs :

Tisseo Voyageurs doit reverser au SMTC un montant estimé de 16 M€ au titre de l'année 2023 (excédent, régularisation contribution forfaitaire et variable...).

### Résumé de la section de fonctionnement

DEPENSES	BUDGET 2023	OB 2024	RECETTES	BUDGET 2023	OB 2024
<b>FONCTIONNEMENT</b>			<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Rémunération Exploitation Tisséo Voyageurs :</b>			Versement Mobilité	325,000	343,050
Rémunération forfaitaire et variable	317,940	312,840	Compensation relèvement seuil du VM	1,000	1,000
Rémunération exceptionnelle	1,147	0,576	Recettes réseau urbain	111,200	120,202
<b>Autres subventions :</b>			Recettes réseau PMR	0,348	0,374
Exploitation du service PMR	7,355	8,075	Recettes du service vélo (VLS)	0,000	0,531
Exploitation du service vélo (VLS)	0,554	4,150	<b>Contribution des Collectivités :</b>		
Sub ligne ferroviaire « Arènes-Colomiers »	1,100	1,100	Toulouse Métropole	108,389	143,331
Autres (AUAT, divers)	1,387	1,283	SITPRT	0,669	0,000
Fonds de concours	0,114	0,120	SICOVAL	3,547	5,886
Charges d'intérêts des emprunts, ICNE	52,430	74,971	Muretain Agglo	1,230	1,272
Autres charges financières (prod. dérivés)	15,717	11,101	CCGOT	0,000	1,324
Charges fonctionnement mandats TI	0,000	43,000	CCCB	0,000	0,371
<b>Autres charges :</b>			Produits financiers (produits dérivés)	8,172	4,625
Charges à caractère général (chapitre 011) :			<b>Autres recettes :</b>		
- Divers charges de fonctionnement	2,906	2,510	Subventions	8,263	0,120
- Taxes foncières	7,077	7,277	Reversements Tisseo Voyageurs	1,500	16,000
- Communication	0,596	0,681	Divers	15,695	0,211
- Etudes, prestations extérieures	3,115	3,085	Produits exceptionnels	7,100	7,130
Charges de personnel (chapitre 012)	7,308	7,427			
Remboursement versement transport	0,400	0,400			
Charges exceptionnelles, divers	1,950	1,130			
Dotations aux provisions	0,000	0,000			
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>421,095</b>	<b>479,726</b>	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>592,114</b>	<b>645,427</b>
<b>Opérations d'ordre :</b>			<b>Opérations d'ordre :</b>		
Dotations aux amortissements	119,677	110,696	Amortissements des subventions	18,725	17,032
Valeur des Actifs cédés	75,000	2,000	Reprise de provision	1,600	0,000
Autofinancement compl. investissement	152,024	70,037	Excédent fonctionnement antérieur reporté	155,357	0,000
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>767,796</b>	<b>662,459</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>767,796</b>	<b>662,459</b>

## II. Pour la section d'investissement

### En dépenses :

Les dépenses liées aux projets et au renouvellement du patrimoine estimées pour l'année 2024 à 866,346 M€, comprennent

- Les projets d'infrastructure sous mandats Tisséo Ingénierie : 788,000 M€
- Les projets d'infrastructures faisant l'objet de conventions avec les EPCI : 10,669 M€
- Les investissements patrimoniaux en maîtrise d'ouvrage directe : 67,677 M€

Comptablement, ces dépenses seront imputées en section d'investissement pour un montant de 851,846 M€ et en section de fonctionnement pour un montant de 14,500 M€.

### En recettes :

Les subventions d'investissement attendues peuvent être estimées pour l'année 2024 à 76,951 M€.

Par ailleurs, des avances de trésorerie pour les ouvrages en mandats pourront être versées à Tisséo Ingénierie et récupérées avant la fin de l'exercice (100M€ en dépense et recette).

### Résumé de la section d'investissement

DEPENSES	BUDGET 2023	OB 2024	RECETTES	BUDGET 2023	OB 2024
<b><u>INVESTISSEMENTS</u></b>			<b><u>INVESTISSEMENTS</u></b>		
Remboursement capital des Emprunts :			<b>Subventions d'investissements :</b>		
- Remboursement emprunts	97,907	108,980	Subventions de l'Etat	15,141	56,121
- Remboursement obligataire, avance COVID	5,466	5,466	Subvention du Conseil Départemental	17,114	15,160
Remboursements anticipés	140,000	0,000	Autres : Région, Europe..	21,489	5,669
<b>Investissements :</b>			Emprunts	470,137	695,191
Mandats maîtrise d'ouvrage Tisseo Ingénierie			Reversement avance et divers	69,655	100,000
Conventions de co-maîtrise d'ouvrage	576,508	851,846	Régularisation charges fonct. TI 2023	0,000	28,500
Maitrise d'ouvrage directe Tisséo Collectivités			Résultat antérieur affecté	95,770	0,000
Avance sur investissement	100,000	100,000			
Titres immobilisés et divers	0,030	0,050			
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>919,912</b>	<b>1 066,342</b>	<b>Total recettes réelles d'investissement</b>	<b>689,305</b>	<b>900,641</b>
<b>Opérations d'ordre :</b>			<b>Opérations d'ordre :</b>		
Amortissements des subventions	18,725	17,032	Amortissements immobilisations	119,677	110,696
Reprise de provision	1,600	0,000	Valeur des Actifs cédés	75,000	2,000
Opérations patrimoniales	574,000	560,000	Autofinancement compl. investissement	152,024	70,037
			Opérations patrimoniales	574,000	560,000
Restes à réaliser	43,822	0,000	Restes à réaliser	43,822	0,000
Déficit d'investissement antérieur reporté	95,770	0,000	Excédent d'investissement antérieur reporté	0,000	0,000
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 653,828</b>	<b>1 643,374</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 653,828</b>	<b>1 643,374</b>

Pour la section d'investissement, l'équilibre sera assuré par un programme d'emprunt qui peut être estimé pour l'année 2024 à 695,191 M€.

Un ajustement des prévisions sera effectué dans le cadre de l'adoption du budget primitif qui interviendra au Comité Syndical du mois de février 2024.

\*\*\*

Le Comité Syndical :  
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

**ARTICLE 1 :** **PREND ACTE** du rapport sur les orientations budgétaires du SMTC (Tissé Collectivités) pour l'exercice 2024.

**ARTICLE 2 :** **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.